

Défense des terres ancestrales des Ogiek du Kenya

Dans l'avant dernier journal d'ICRA (n°34, octobre 1999), nous vous informions de la situation critique des Ogiek des montagnes de Mau au Kenya, menacés par la perte de leur territoire ancestral. Peuple chasseur cueilleur, les Ogiek vivent aujourd'hui de chasse, de cueillette mais également d'élevage. Bien que leurs droits territoriaux aient été reconnus tardivement en 1991, leurs forêts continuent d'attirer bien des convoitises. Ainsi, pour répondre à la demande d'industriels, le gouverneur du district de Nakuru ordonna en mai 1999 aux Ogiek de quitter leur terre. Mais les Ogiek décidèrent de ne pas partir et en appellèrent à la haute cour de justice kenyenne et aux organisations de défense des droits de l'homme. ICRA décida alors, comme d'autres organisations de défense des droits des P.A., de répondre à cet appel et de lancer une campagne de pétition.

Les leaders de la communauté Ogiek ont de nouveau déclaré en début d'année avoir la ferme volonté de rester vivre sur leur terres ancestrales et ont renouvelé leur demande de titre de propriété au gouvernement. *"Nous ne pouvons plus vivre sous la menace permanente d'être expulsés par la force de notre terre. Où trouver la paix si nous pouvons être chassés de nos propres terres, et cela même contre l'avis du chef de l'Etat, le président Arap Moi"*.

Le peuple Ogiek avait obtenu de la haute cour de justice kenyenne le report de leur éviction décidée par les autorités locales l'an dernier. La demande de reconnaissance territoriale émise par les Ogiek relevant de sujets constitutionnels, c'est avec beaucoup de retard que le dossier est arrivé fin février 2000 devant la haute cour de justice. Les observateurs des droits de l'Homme présents ont dénoncé le fait que les auditions se soient tenues exclusivement en anglais, langue étrangère à bon nombre de personnes présentes.

Le Conseil Ogiek avait également remis une lettre de protestation à la nouvelle Commission en charge des problèmes territoriaux, qui doit étudier les droits des uns et des autres sur les terres Ogiek. Le Conseil exige que l'on permette aux Ogiek de rester vivre sur leur terre. Cela concerne environ 5000 personnes de la communauté.

Le conseil Ogiek nous informait également que :

- depuis 1997, le gouvernement a alloué certaines parties du territoire à des étrangers contre l'avis de la cour de Justice du 15/10/97 stoppant toute procédure d'allocation concernant ces terres.
- beaucoup de terres appartenant aux Ogiek ont été touchées par des incendies qui ont détruit nombre de sites sacrés, de ruches et de surfaces contenant des végétaux servant à la médecine traditionnelle.
- en dépit des décisions de la haute cour de justice, le gouvernement continue à planifier la cession de terre à des étrangers.
- la route qui a été tracée au travers de la forêt de Mau afin de relier les districts de Nakuru et de Bomet menace la tranquillité des habitants. Elle pourrait favoriser dans le futur le déplacement des communautés Ogiek.

La Haute Cour se prononce contre les Ogiek

Fin mars, devant un nombreux public composé de personnes de différentes communautés Ogiek en

vêtements traditionnels, de journalistes, d'observateurs des droits de l'Homme et de personnes de la société civile kenyenne, la haute cour de Justice kenyenne a annoncé son verdict : les Ogiek n'ont plus le droit de continuer à vivre dans la forêt de Tinet. Les juges ont expliqué que les activités des Ogiek (élevage extensif et petite agriculture d'autosubsistance) risquaient de porter gravement atteinte à l'intégrité environnementale de la forêt! Mais la réalité est toute autre : en effet, les vraies menaces pour l'écologie de la zone proviennent du développement de l'industrie du bois qui a déjà détruit d'autres parties de la forêt de Mau, de l'extension des plantations de thé et de la culture intensive de fleurs destinées à l'exportation. Ces intérêts politico-financiers ont, à n'en pas douter, pesé lourd dans la décision des juges : une terre débarrassée de ses habitants légitimes est autrement plus facile à surexploiter.

Malgré ce jugement qui nie avec cynisme leurs droits territoriaux, les Ogiek se refusent à quitter la forêt de Tinet : ils ont décidé de continuer le combat et de faire appel de cette décision.

Mais ils savent, depuis ce 6 mai, qu'ils peuvent être désormais expulsés par le gouvernement à tous moments.

Début mars, ICRA a envoyé une série de fax vers les autorités Kenyennes (Le Président de la République, Mr Arap Moi; le commissaire du District de Nakuru, Mr. John Litunda et le chef du conservatoire des forêts) pour leur demander de respecter le droit du peuple Ogiek à vivre sur leur terre en toute liberté et dignité et de reconnaître les droits territoriaux des Ogiek des montagnes de Mau et de la forêt de Tinet.

Par ailleurs, les 2 500 signatures collectées par les adhérents d'ICRA ont été envoyées aux autorités kenyennes début avril. Grand merci à tous ceux qui ont signé et ont fait signer la pétition.

Nous espérons, avec les autres organisations (dont *Ecoterra International, Rainforest Action Network, Survival International*, etc.) qui ont aussi organisé des campagnes de pression en faveur des Ogiek, que les autorités kenyennes prendront en compte la mobilisation de l'opinion publique en faveur du peuple Ogiek et reconnaîtront leurs droits.

Hervé Valentin

Remerciement :

à France Liberté pour avoir soutenu notre action en France notamment en hébergeant notre pétition et notre article de présentation de la situation du peuple Ogiek sur leur site. <http://www.france-libertes.fr>